

Maître François LIEURADE

Huissiers de Justice Associé à la  
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

**Etude principale**  
18 rue Parmentier  
95200 SARCELLES

**Etude annexe**  
3 bis avenue de Paris  
95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE  
DESCRIPTION  
SUR SAISIE IMMOBILIERE

# PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE SEIZE  
ET LE DIX NEUF DECEMBRE

## A LA REQUETE DU :

**LE CREDIT FONCIER DE FRANCE SA au capital de 1.331.400.718,80 €, ayant son siège social à Paris 1<sup>er</sup> au 19, rue des Capucines RCS Paris 542.029.848,**

agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

## AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 26 Novembre 2016.

## LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description d'un appartement à usage d'habitation, sis 93, Avenue Paul Valéry à Sarcelles (Val d'Oise), 3<sup>ème</sup> étage porte gauche, consistant en plusieurs lots portant les numéros 53, 167 et 53, dont sont propriétaires Monsieur Yoni CHRIQUI et Madame Céline CHRIQUI née MARCIANO, ainsi qu'il est plus amplement décrit audit commandement.

**Je, Marie-Pierre LIEURADE huissier de justice de la SELARL François LIEURADE titulaire d'un office d'huissier de justice  
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussignée,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transportée à 93, Avenue Paul Valéry à Sarcelles (Val d'Oise),

Où étant ce jour sur place à 9 heures 30, en présence de Monsieur Antoine Michalski, serrurier, de l'entreprise CERTIMMO, et de 2 témoins.

J'ai constaté ce qui suit :



**CONSTATATIONS**

Madame Yaël TIBI se présente à moi et après lui avoir décliné mes identité et qualité ainsi que l'objet de ma mission elle me déclare ne voir aucune objection à son bon déroulement. Elle me déclare être locataire de l'appartement depuis juin 2013 et avoir signé un bail pour une durée de 6 années, pour un montant mensuel de 1150 euros.

Les lieux consistent en un appartement comprenant un dégagement, un séjour, une cuisine, trois chambres, une salle de bains, un WC, une cave et un parking.

L'immeuble présente des façades en bon état.

L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont à l'état d'usage.

Les parties communes sont en bon état d'entretien.



Les coordonnées du syndic sont :

**SABIMO**  
23 Avenue du 8 mai 1945  
95200 SARCELLES

Les lieux sont distribués comme suit :

▪ **Un dégagement d'entrée :**

La porte blindée qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et la peinture des murs est également en bon état.

L'équipement comprend :

- Un interphone.
- Un point lumineux.
- Un placard mural.



▪ **Le séjour :**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une baie vitrée à châssis aluminium et simple vitrage équipée de volets roulants et ouvrant sur une loggia.
- Un point lumineux mural.
- Un système de climatisation.





▪ **La cuisine :**

Le carrelage recouvrant le sol et de protection murale est en bon état.  
La peinture des murs est également en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à un vantail à châssis aluminium et simple vitrage.
- Deux éviers à un bac en inox intégré dans une série de placards hauts et bas en bon état.
- Un vide ordure.
- Un point lumineux central.



Le dégagement, équipé de placards muraux, et dont le carrelage du sol et la peinture de murs et du plafond sont en bon état, ouvre sur :

▪ **La chambre :**

Le carrelage recouvrant le sol et la peinture des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à châssis bois et simple vitrage.



▪ **La 2<sup>ème</sup> chambre :**

Le carrelage recouvrant le sol et la peinture des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à châssis bois et simple vitrage.



▪ **La 3<sup>ème</sup> chambre :**

Le carrelage recouvrant le sol et la peinture des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à châssis bois et simple vitrage.

▪ **La salle de bains :**

Le carrelage recouvrant le sol et les faïences murales sont à l'état d'entretien.

L'équipement comprend :

- Une baignoire.
- Un lavabo muni d'un robinet mélangeur surmonté d'un miroir.
- Un meuble bas.



▪ Les WC :

Le carrelage recouvrant le sol et la peinture des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Un bloc WC.



***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE  
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***

